SEANCE DU 19 AVRIL 2011.

L'an deux mil onze, le dix-neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Martin-la-Porte s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean Pierre, Maire.

PRESENTS : MM. BERNARD Jean Pierre – BOIS Pierre – BOIS Marie Thérèse – CHAUMAZ Serge – EXCOFFIER Pierre - GROS Philippe - HUMBERT Chantal - RATEL Jean-Pierre – ROSSERO Bernard – VALET Frédéric.

ABSENTS: MM. - BACHALARD Jean Pierre avec pouvoir à RATEL Jean-Pierre - GAVROY Jacques avec pouvoir à ROSSERO Bernard - GAYRARD Angélique.

CONVOCATION: 07 avril 2011.

SECRETAIRE DE SEANCE : Me BOIS Marie Thérèse.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission volontaire de Madame GROS Bénédicte de son mandat électif de Conseillère Municipale.

I) BUDGETS 2011 DE LA COMMUNE ET DU SERVICE EAUX ET ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de budget de la Commune présenté par Madame BOIS Marie Thérèse et qui s'équilibre en dépenses et recettes à 1.353.885 € pour la section de fonctionmement et à 1.411.985 € pour la section d'investissement. Celui-ci présente les principales caractéristiques suivantes :

Subventions aux associations:

Le Conseil Municipal reconduit les subventions aux diverses associations ayant leur siège sur le territoire communal et qui ont transmis dans les délais un dossier complet de demande de renouvellement (compte rendu moral, bilan financier et prévisions budgétaires).

A l'unanimité moins 3 voix, les subventions à « Vivre en Maurienne » et « Réagir » ne sont pas reconduites.

Le vote des subventions pour les clubs sportifs n'ayant pas leur siège à Saint-Martin-la-Porte est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal. La dotation sera calculée en fonction du nombre de mineurs domiciliés sur la Commune et licenciés à chaque association.

Une nouvelle subvention est votée au profit de « France Alzheimer Savoie ».

Projets de travaux :

La principale dépense des opérations de travaux à réaliser au cours de l'année concerne l'acquisition des terrains et le début des travaux des futurs lotissements communaux à Mollardurand et au Chef-lieu. Ce programme fait l'objet d'un budget annexe qui s'équilibre en dépenses et recettes à 620.000 €

Les autres dépenses importantes sont la transformation de l'ancienne fruitière en garage communal, la restructuration des réseaux humides aux Lisots, la restauration des peintures intérieures de la chapelle Notre Dame de la Miséricorde, la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux de drainage en montagne, la fin de la mise en souterrain des réseaux secs au lotissement de la Tour et au vieux village de Mollardurand, la participation

de la Commune au projet de microcentrale hydroélectrique et de nombreux travaux en environnement, sur la voirie et sur les réseaux.

Contributions directes:

Suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, le paysage des taxes directes locales a été profondément modifié en 2011. La Commune de Saint-Martin-la-Porte, déficitaire suite à cette réforme, perçoit la somme de 117.001 € du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, décide de ne pas modifier les taux des quatre taxes locales. Il est précisé que l'augmentation des bases permet à la collectivité de percevoir 31.182 € en plus surcette recette.

Budget eaux & assainissement:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de budget du service eaux et assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à 112.406 € pour la section d'exploitation et à 240.890 € pour la section investissement.

Par ailleurs, Le Conseil Municipal porte à 15 euros la redevance forfaitaire d'accès à l'eau non potable pour l'année 2011.

II) CHOIX DU COORDONNATEUR DE SECURITE POUR LES TRAVAUX A L'ANCIENNE FRUITIERE.

Suite à la consultation de trois entreprises, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la société Travaux Consult' à Saint Jean de Maurienne pour une mission de sécurité et de protection à l'occasion des travaux de création d'un garage communal dans l'ancienne Fruitière et pour un montant de 1.270,00 € HT.

III) PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS 2011.

Dans l'attente de la reconstruction d'une passerelle sur le Saint Benoît au niveau de la forêt, le Conseil Municipal ne donne pas suite à la proposition de programme de travaux 2011 dans la forêt communale (signalétique, entretien du sentier et du parcellaire, travaux sylvicoles).

IV) QUESTIONS DIVERSES.

Le Conseil Municipal:

a) N'autorise pas Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire à déposer dans le cadre de la demande de subvention pour la réalisation de deux salles accessibles aux handicapés dans l'ancienne cure – 1 Abstention, 5 voix Pour, 6 voix Contre la multiplication de salles communales.

- b) Décide, à l'unanimité moins une voix, que le pylône GSM-R d'une hauteur de 20m. sera implanté par Réseau Ferré de France à la sortie du tunnel ferroviaire côté Pont Pallier plutôt qu'au-dessus de ce même tunnel.
- c) Donne son accord pour la modification du lavoir des Lisots.
- d) Sollicite les services de l'Unité Territoriale de Maurienne dans le cadre de l'ATESAT pour la mise à jour de la carte des voiries communales et le recensement des ouvrages d'arts.
- e) Prend connaissance du compte rendu du Conseil d'Ecole du 29 mars dernier qui traitait notamment du projet d'école 2011-2014, du bilan des sorties scolaires, des évaluations nationales et des travaux communaux.
- f) Prend connaissance des travaux en cours :
 - Reprise des travaux de pose de mains courantes à La Porte et au cimetière.
 - Réalisation de travaux d'enrobés sur les voies communales.
 - Reprise des travaux de lutte contre l'humidité à la chapelle de Mollardurand, à l'entrée de la mairie et à l'église.
 - Pose de glissières de sécurité dans le virage du lotissement La Tour.
 - Poursuite des travaux de restructuration de réseaux à Mollardurand et aux Lisots.
- g) Choisit l'entreprise Jamen à Saint Etienne de Cuines pour la réhabilitation de la cour de l'ancienne école de La Villette.
- h) Valide les propositions d'avenants pour la réfection de peintures dans la montée d'escalier de la Mairie et pour la mise aux normes du réservoir d'eau potable de Mollardurand.
- i) Est informé des nouvelles dispositions sur le transport scolaire des élèves à la rentrée 2011. Les familles devront payer un forfait de 20 €pour chaque trajet sollicité.
- j) Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location pour le logement F4 au Groupe Scolaire.
- k) Décide de solliciter des devis pour la création d'un site internet de la Commune.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire;